



C.E.N.I

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE



Réf. 010 / C.E.N.I / BN/

Conakry, le 08 OCT. 2020

COMMUNIQUE

Dans le cadre des dispositions des articles 22, 29 et 31 du Code Électoral révisé, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) informe les électeurs, les citoyens, les partis politiques candidats en lice et l'ensemble des acteurs du processus électoral du démarrage de l'opération d'affichage des listes électorales définitives dans les districts, quartiers, consulats et ambassades **vendredi le 09 Octobre 2020**. Cette opération permettra aux électeurs, de vérifier leur présence et la localisation des bureaux de vote.

Les listes électorales définitives resteront affichées jusqu'au jour du scrutin.

Par ailleurs, la CENI informe également que les réclamations se feront auprès des Démembrement (CESPI, CECI et CEPI) et portées dans un registre mis à disposition à ce effet, et ce conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du code électoral révisé.

La CENI sait compter sur l'esprit civique et patriotique de tous les acteurs pour la réussite de ladite opération.



M.Kabinet CISSE

Président de la CENI